

*Date de dépôt : 29 mai 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Patrick Dimier : Ancienne secrétaire générale du DIP bis repetita ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans la réponse à la question écrite urgente 974, la conseillère d'Etat chargée du DIP a préféré éluder les questions, n'y répondant que partiellement. Elle a notamment affirmé que son ancienne secrétaire générale a pu exercer son droit à être entendue avant d'être remerciée de sa fonction. Or, dans différentes interviews accordées à la presse par ladite secrétaire générale, cette dernière se plaint de ne pas avoir été entendue.*

*Sous un autre angle, le poste de secrétaire générale étant en classe 31, il serait intéressant de savoir s'il y a eu accord, où l'ancienne secrétaire générale a été placée et si elle bénéficie des droits acquis en matière salariale.*

*Mes questions sont donc simples :*

- 1. La conseillère d'Etat peut-elle expliquer les modalités de l'arrangement passé entre elle et son ex-secrétaire générale ?*
- 2. Pour quelles raisons M<sup>me</sup> Emery-Torracinta continue-t-elle d'affirmer que le droit de son ancienne secrétaire générale à être entendue a été respecté alors que celle-ci a affirmé le contraire ?*
- 3. M<sup>me</sup> Torracinta confirme-t-elle que son ancienne secrétaire générale travaille toujours au DIP ? Si oui, pour quelle fonction ? Et bénéficie-t-elle du même salaire ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat invite l'auteur de la présente question écrite urgente à se référer aux éléments donnés dans la réponse à la QUE 974-A.

Comme indiqué dans cette réponse et dans le communiqué du 30 mai 2018, le Conseil d'Etat ne fera plus aucun commentaire à ce propos.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS